

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1877.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Ministère des Travaux Publics des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,416,468,82 cent.

(Voir les Nos 100 et 121 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, le Baron DE LABBEVILLE, PIRET-GOBLET, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Vice-Président, Rapporteur.

MESSIEURS,

La demande de crédits supplémentaires pour une somme de fr. 1,369,768-82 se subdivise en deux parties: la première, soit fr. 458,669-82, concerne des exercices clos, 1875 et antérieurs, et sauf l'article « Pertes et avaries » qui emporte à *lui seul* une insuffisance de 375,000 francs pour l'exercice 1875, elle se fractionne en un nombre considérable, mais peu important comme total, de petites sommes.

La seconde partie des crédits supplémentaires pétitionnés a trait au Budget, non clos de 1876 et monte à la somme de 914,099 fr. dans laquelle nous voyons figurer encore une fois un supplément de 300,000 fr. pour pertes et avaries. Cette répétition a fait naître dans l'esprit de votre Commission un doute. Elle s'est demandé si toutes les mesures étaient suffisamment prises pour éviter les pertes et les avaries. Elle ne possède pas, du reste, les éléments nécessaires pour juger, en connaissance de cause, si notre Administration des chemins de fer reste dans les limites de la proportion normale des pertes et avaries subies par une somme donnée de marchandises transportées et, dans ces conditions, votre Commission attire l'attention de M. le Ministre sur ce point. L'exercice 1876 laissant disponible une somme d'environ 2 millions, il en résulte que déduisant de celle-ci le montant des crédits demandés, soit fr. 1,369,768-82, il reste à peu près non employée, une somme de 630,231 fr. qui feront retour au Trésor public.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.